



## **NOTE D'INFO DE L'ASA**

N° 44 – JUIN 2018

### ***Sécurité : Nous sommes tous concernés***

Nous attirons l'attention des propriétaires sur trois cas de situations dangereuses rencontrées récemment dans le Domaine qui peuvent avoir de graves conséquences.

#### ***Dépôts de matériaux dans des bennes***

Si la benne est entreposée sur la voirie du Domaine, ce qui doit être exceptionnel, **ceci ne peut être fait qu'après obtention de l'accord de l'ASA et dans le respect de l'article 19 de notre règlement de service.**

**La benne doit être posée sur des bastings pour éviter la dégradation de la voirie, respecter les règles du stationnement alterné, et être pré-signalée, notamment de nuit.**

#### ***Envahissement des poteaux par les plantes grimpantes***

Une végétation qui envahit les poteaux les fragilise avec en plus pour nos lampadaires, une possible réduction de leur efficacité.

**Dans le cas des poteaux électriques, il y a un risque d'électrocution grave**, le lierre mouillé étant un bon conducteur à partir des fils électriques ENEDIS, qui sont souvent en cuivre nu.

#### ***Arbres non élagués***

**Les arbres se doivent d'être élagués pour éviter toute détérioration de nos réseaux aériens.**

**Un arbre non élagué peut aussi tomber sur la chaussée** avec les conséquences que tout un chacun peut imaginer.

C'est cette situation qui nous a amené à faire interdire momentanément la circulation allée des Terrasses, entre l'allée des Cottages et l'allée du Belvédère, un arrêté municipal ayant été pris suite à notre intervention.

Précisons que la loi nous interdit d'intervenir dans les propriétés privées et que **chaque propriétaire reste responsable des dommages qui pourraient être causés par les arbres existant sur son lot.**

**Nous comptons sur votre collaboration pour éviter tout accident lié à ces causes précitées.**

***Le Syndicat***

